

## CA du 9 avril 2018

### **Election d'un Vice-Président**

Est élu à l'unanimité des membres présents, Monsieur Didier BEE, Maire de ZUDAUSQUES, en qualité de Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais.

### **Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents**

Considérant que Monsieur Didier BEE, Maire de ZUDAUSQUES, vient d'être élu Vice-Président en remplacement de Monsieur Richard JARRETT, le Président propose de fixer comme suit le tableau de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste

1er Vice-Président : Monsieur Didier BEE  
2ème Vice-Président : Monsieur Jacques BACQUET  
3ème Vice-Président : Monsieur Pascal BAROIS  
4ème Vice-Président : Monsieur Joël DUQUENOY

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Présidence de la Commission de Réforme**

Suite au décès de Monsieur Richard JARRETT, Président titulaire

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

A l'unanimité des membres présents,

PROPOSE au Préfet du Pas-de-Calais, les candidatures de

- Monsieur Walter KAHN, en qualité de Président titulaire
- Monsieur Olivier DURIEZ, en qualité de Président suppléant

### **Désignation des membres représentant les collectivités et établissements au sein des Commissions Administratives Paritaires**

Le Conseil d'Administration prend acte :

- de la décision du Président du Centre de Gestion de désigner Monsieur Didier BEE, Maire de ZUDAUSQUES, en qualité de Président des différentes Commissions Administratives Paritaires et qu'en l'absence de celui-ci, la Présidence sera assurée par le Président du Centre de Gestion

ou en son absence par un Vice-Président dans l'ordre de présentation du tableau des Vice-Présidents.

- De la désignation de Monsieur Claude BACHELET, Maire de CROISETTE, comme suppléant de Monsieur Philibert BERRIER afin de compléter la composition de la Commission Administrative Paritaire.
- De la désignation Monsieur Pierre BELLANGER, Conseiller Municipal à LE TOUQUET, pour siéger aux Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C en qualité de suppléant de Madame Corinne LAINE, en tant que représentante des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion.

### **Information sur la désignation des membres du Conseil d'Administration siégeant au Comité Technique de service du CdG**

La composition du Comité Technique de service est fixée comme précisé dans Le tableau ci-après.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Bernard CAILLIAU Président du CDG	M. Dominique LALIN Adjoint au Maire de LABUISSIERE
M. Philibert BERRIER Adjoint au Maire d'AUCHEL	M. Freddy BLOQUET Maire de SIRACOURT
M. Jacques BACQUET 2ème Vice-Président du CDG	M. Arnaud PICQUE Membre du Conseil d'Administration
M. Pascal BAROIS 3ème Vice-Président du CDG	Mme Nathalie DUQUESNE Membre du Conseil d' Administration
M. Joël DUQUESNOY 4ème Vice-Président du CDG	M. Guillaume BOYAVAL Membre du Conseil d'Administration

### **Présidence de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président informe qu'il souhaite confier la présidence de la CAO à Monsieur Didier BEE, Maire de ZUDAUSQUES, le cas échéant en cas d'absence il prendra un arrêté pour désigner un autre élu non membre de la CAO.

La composition de la CAO :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jacques BACQUET 2ème Vice-Président du CDG	M. Arnaud PICQUE Membre du Conseil d'Administration
M. Pascal BAROIS 3ème Vice-Président du CDG	Mme Nathalie DUQUESNE Membre du Conseil d'Administration
M. Joël DUQUESNOY 4ème Vice-Président du CDG	M. Guillaume BOYAVAL Membre du Conseil d'Administration
M. Philippe MILOSZYK Membre du Conseil d'Administration	M. Jean Marie POHIER Membre du Conseil d'Administration
M. Ludovic GUYOT Membre du Conseil d'Administration	Mme Nadine LEFEBVRE Membre du Conseil d'Administration

### **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017**

Le Compte Administratif afférent au budget du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour l'exercice 2017 est approuvé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	7 585 322,67 €	2 032 116,82 €
Dépenses	7 085 771,74 €	687 177,64 €
Résultats	499 550,93 €	1 344 939,18 €
Résultat cumulé des exercices précédents	1 235 457,94 €	1 062 961,53 €
Excédent global	1 735 008,87 €	2 407 900,71 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 186 859,23 €.

Le Conseil d'Administration adopte le Compte de Gestion 2017 du receveur.

### **Affectation des résultats 2017**

Pour la section de fonctionnement :

Le solde d'exécution de l'exercice 2017 présente un excédent de 499 550,93 € et vient donc s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 1 235 457,94 €, ce qui donne un résultat excédentaire cumulé de 1 735 008,87 €.

Dès lors, l'excédent de fonctionnement à reporter en ligne 002 du budget primitif 2018 s'élève à 1 735 008,87 €.

Pour la section d'investissement :

Le solde d'exécution de l'exercice 2017 est excédentaire de 1 344 939,18 € et vient donc s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 1 062 961,53 €, ce qui donne un résultat cumulé de 2 140 790,71 € auquel on soustrait le besoin d'autofinancement (les crédits reportés) de 186 859,23 €, soit un résultat de 2 211 041,48 € qui sera repris au compte 001 : « Résultat antérieur reporté » en recettes d'investissement.

Dès lors, considérant cet excédent il n'y aura pas de reprise en affectation complémentaire au compte 1068.

### **Provision pour risques et charges**

Considérant le risque de désaffiliation de certaines collectivités ou établissements du Centre de Gestion et celui d'un possible assujettissement des CdG à la TV A pour certaines missions qu'ils exercent, le Conseil d'Administration décide de constituer une provision pour risques et charges pour un montant de 450 000 € qui seront repris au Budget Primitif 2018.

### **Vote du Budget Primitif 2018**

Vu la délibération en date du 9 mars 2018 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Centre de Gestion,

Vu le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration adopte le Budget Primitif 2018.

### **Convention entre le Centre de Gestion et l'Amicale du Personnel**

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention entre le Centre de Gestion et l'Amicale du Personnel du Centre de Gestion, conclue pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Il propose d'inscrire au budget 2018 un montant de 47 050,00 € au titre de subvention

### **Modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire**

Le Conseil d'Administration

APPROUVE les termes de la convention et du protocole

ARRETE à 60 € par heure le tarif applicable à la fonction de médiation

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les collectivités et établissements volontaires

## **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil d'Administration

DECIDE la création ou le remplacement des emplois permanents, à temps plein suivants :

1 poste de gestionnaire administrative pour le secrétariat de la Commission de Réforme (cadre d'emplois des Adjoints Administratifs)

1 poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet (28h00)

1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet

1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

## **Mise à disposition de personnel**

Le Conseil d'Administration

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de la ville de CARVIN, pendant une durée de 20 jours fractionnée sur l'année 2018 de l'agent, ingénieur territorial et actuellement DSI de la ville. Il sera donc mis à disposition de la ville de CARVIN, et exécutera les directives de l'autorité territoriale pendant ces périodes.

## **Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la FPT du Pas-de-Calais**

Le Conseil d'Administration,

PREVOIT un droit d'entrée fixée à 20,00€ par agent.

FIXE le coût du service à 100,00€ par agent pour les années 2018 et 2019.

## **Rapport 2017 sur l'Egalité du CDG 62**

Le Conseil d'Administration,

prend acte de la présentation du rapport 2017 sur l'égalité du CDG 62

## **Recrutement d'un conseiller juridique statutaire**

Le Conseil d'Administration,

Autorise le Président à signer le cas échéant le contrat à intervenir avec le candidat retenu pour le poste.